

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, QUE :

Le conseil municipal, lors de sa session ordinaire du 3 juillet 2023, a adopté un règlement portant le numéro 329-23 intitulé (Règlement relatif aux ventes de garage).

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Jodane Courchesne, directrice générale, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h et 16h le 4 juillet 2023.

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière